

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 janvier 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 janvier 2026	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 39 Votants : 41

Séance du 28 janvier 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Bernadette MONNIER, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Eric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 9 (dont 2 avec pouvoir)

1. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
2. Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
3. Catherine DECUYPER, absente sans pouvoir
4. Evelyne TRESCARTES, absente sans pouvoir
5. Dominique AUBERGER, absent sans pouvoir
6. Hassan LARIBIA, absent sans pouvoir
7. Guy BOURRAS, absent sans pouvoir
8. Valérie SUBRENAT, absente sans pouvoir
9. Gilles-Maxime POIBLANC, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Crédit d'un emploi pour besoin de service – poste d'agent de collectes des ordures ménagères

RH/2026/05

Conseil Communautaire du
28 janvier 2026

OBJET : Création d'un emploi pour besoin de service – poste d'agent de collectes des ordures ménagères

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONSIDÉRANT que le contrat aidé d'un de nos agents de la collecte des ordures ménagères, a pris fin et qu'il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, afin de maintenir cet agent dans les effectifs et dont les missions sont Agent de la collecte des ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT que ce poste sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial, le cas échéant par des agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que le niveau de rémunération est fixé à l'indice brut 367, indice majoré 366 du premier grade de la fonction publique territorial ;

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs ;

VU l'avis du conseil des Maires du 19 janvier 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE un poste d'agent de collecte des ordures ménagères,

-MODIFIE le tableau des emplois pour l'année 2026,

-PRÉCISE que les crédits nécessaires et correspondants seront prévus au budget annexe des OM 2026.

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

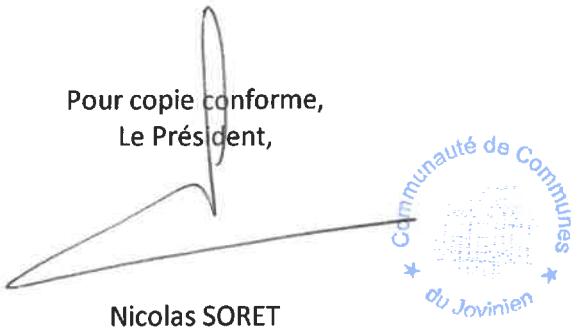
Publié le 05/02/2026

ID : 089-248900938-20260128-RH_2026_05-DE

S²LO

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

A handwritten signature of 'Laurence MARCHAND' is written below a stylized 'S'.